



## 06 décembre 2010 - CHRISTINE LAGARDE et FREDERIC LEFEBVRE suivent les recommandations du rapport du CREDOC et de l'IFM concernant le maintien des soldes flottants

Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, des Professions Libérales, du Tourisme, des Services et de la Consommation a reçu aujourd'hui Yvon MERLIERE, directeur général du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) et Dominique JACOMET, directeur de l'Institut Français de la Mode (IFM), pour la remise de **leur rapport sur le fonctionnement des soldes flottants**.

Ce rapport permet de disposer d'une analyse fine des enjeux pour le commerce mais aussi pour les consommateurs du mécanisme des soldes nationaux, des soldes complémentaires et des promotions.

Le rapport note l'inversion de tendance entre 2005 et 2010 sur l'appréciation des soldes par les consommateurs. En effet, tandis qu'en 2005, les soldes représentaient une fête consumériste pour près de 53% des consommateurs et une nécessité budgétaire pour 47% d'entre eux, ces soldes représentent en 2010 une fête consumériste pour 44% des consommateurs mais représentent désormais une nécessité budgétaire pour 56% d'entre eux. Le rapport souligne également que le mécanisme des soldes flottants et les promotions, sans déstabiliser les circuits commerciaux habituels, ont permis de dégager un chiffre d'affaires supplémentaire de plus de 120 millions d'euros dans le secteur de l'habillement depuis un an et demi (dont 93 M€ pour les seuls soldes flottants). Enfin, en cette période de sortie de crise, 71% des consommateurs, selon une enquête menée auprès des consommateurs par l'IFM en octobre 2010, soutiennent ce mécanisme de soldes flottants.

Les rapporteurs recommandent à ce stade :

de **maintenir le mécanisme des soldes flottants** introduit par la loi de modernisation de l'économie dans une optique de défense du pouvoir d'achat des consommateurs ;

de **ne pas figer dans l'année les dates de ces soldes flottants**, afin de ne pas ajouter de contraintes supplémentaires aux distributeurs et de leur laisser la faculté de trouver le meilleur équilibre entre périodes de solde et périodes de promotion ;

Enfin, de **promouvoir une période d'animation commerciale au printemps**, en raison du faible pic d'activité à ce moment de l'année.

Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, des Professions Libérales, du Tourisme, des Services et de la Consommation prennent acte des recommandations des rapporteurs et **décident donc de poursuivre, pour l'année 2011, l'application des soldes flottants** tels que prévus par la loi de modernisation de l'économie.

Par ailleurs, Frédéric LEFEBVRE demande aux rapporteurs d'approfondir leur réflexion sur l'encadrement des soldes et promotions sur internet et rappelle que le Gouvernement est favorable à l'alignement strict des dates de démarrage des soldes nationaux dans le e-commerce sur celles du commerce traditionnel.

Enfin, pour stimuler l'activité commerciale et valoriser le commerce sous ses différentes formes, les ministres vont poursuivre la concertation avec les associations de consommateurs et les fédérations professionnelles de commerçants. Ils évoqueront notamment l'idée avancée par le rapport **de mieux soutenir l'animation commerciale au printemps**.

**Pour télécharger le rapport**

### Contacts presse :

Cabinet de Christine LAGARDE : Jean-Marc PLANTADE – 01 53 18 41 35

Presse internationale : Bruno SILVESTRE – 01 53 18 41 35

Cabinet de Frédéric LEFEBVRE : Sophie LE MOUËL – 01 53 18 40 61

© Copyright ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, 06/12/2010